

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Evelynne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO

Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-12 INSTALLATION D'UN STAND COMMERCIAL SUR LE PORT DE LAMARQUE - REDEVANCE

Monsieur et Madame Housti ont le projet d'installer un stand de vente de produits médocains sur le Port de Lamarque.

Ils ont obtenu les accords de principe de plusieurs fournisseurs connus : chocolats Mademoiselle de Margaux, Noisetines du Médoc, cartes postales en bois fabriquées dans le Médoc, etc...

Ce stand serait ouvert tous les jours durant la saison (avril à octobre).

Compte tenu de l'intérêt que représente un tel projet pour l'animation du Port, il est proposé d'autoriser l'installation de ce stand, à partir du 8 avril et jusqu'au 31 octobre 2011, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire moyennant une redevance de 12 € par m2 occupé.

Ce montant, correspondant au montant de la redevance demandée chaque année aux restaurateurs pour les surfaces occupées non bâties (terrasse) permettrait au projet de démarrer dans de bonnes conditions et de tester le « marché » durant la saison 2011.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **fixe** le montant de la redevance pour l'occupation par un stand de marché monté par Monsieur et Madame Housti toute la saison 2011 sur le Port de Lamarque à 12 € /m2.

► **Autorise** le Président à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'D' followed by a horizontal stroke.

Acte à classer

DL11-17_03-12

1	2	3	4	5	6
En préparation	En signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	Acte reçu	Classé

Numéro PACT : 4500_1_2011-03-25 000-21-56.00 (1038886676)

Identifiant unique de l'acte : 201-343301447-20110317-0011-1_03-12-DE : Voir l'acte de recevance
annexé

Objet de l'acte : Installation d'un stand commercial sur le port de Landerneau
 - Recevance

Date de décision : 17/03/2011

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences propres
 3.4. Aménagement du territoire

Annexes : Délibération 11-17_03-12.PDF

Prépare	Le 20/03/11 à 18:37	Par <u>TRICHSELIER Anne</u>
Transmis	Le 20/03/11 à 08:21	Par <u>PERIER Jean-Marie</u>
Accusé de réception	Le 20/03/11 à 08:30	

